



Projet de modifications d'un site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation

Modification du périmètre du site **FR5300006** **Rivière Ellé**

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992
Concernant la conservation des habitats naturels
ainsi que de la faune et de la flore sauvage

Rapport de présentation du projet de modification du site

- I. Motivation de la modification du réseau Natura 2000
- II. Présentation des modifications
- III. Orientations de gestion
- IV. Annexe : atlas cartographique

Juillet
2019

I- Motivation de l'évolution du réseau Natura 2000.

Le site Natura 2000 FR5300026 « Rivière Ellé » a été désigné comme site d'intérêt communautaire en 2004 et par arrêté ministériel du 04 mai 2007. Son périmètre a été défini principalement sur la base des connaissances fournies par les inventaires Znieff et la connaissance des écosystèmes aquatiques. Il en résulte un périmètre portant sur 19 communes et se distribuant en 3 entités :

- la partie nord comprenant 3 secteurs très humides dans lesquels un chevelu dense, sortant directement des sources, alimente le bassin versant de l'Ellé ;
- l'étang du Bel-Air, abritant la seule station armoricaine de Lobélie de Dortmann, espèce végétale amphibie inféodée aux eaux douces oligotrophes ;
- le linéaire de cours d'eau, regroupant l'Ellé et ses 3 principaux affluents l'Aër, l'Inam et le Naïc, pour un total de 100 km de cours d'eau.

La délimitation actuelle du site manque cependant de cohérence :

- elle ne prend pas en compte d'importantes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire directement en continuité ou en lien fonctionnel avec le périmètre actuel ;
- elle ne permet pas la préservation satisfaisante de certaines espèces en annexe II telle que la Mulette perlière, le Saumon atlantique ;
- elle ne concourt pas au rétablissement de la continuité écologique entre l'amont et l'aval de plusieurs cours d'eau ou étangs ;
- des limites trop étroites en fond de vallée ou n'étant pas ajustées aux délimitations des unités de gestion, ne permettent pas une contractualisation correspondant aux pratiques des agriculteurs notamment sur les prairies humides, ni une protection efficace des habitats et espèces présents.

Les objectifs de l'extension du site sont :

- d'intégrer des habitats d'intérêt communautaire ne figurant pas dans le périmètre actuel du site mais qui y sont directement associés spatialement ou fonctionnellement ;
- de prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt communautaire, en particulier les stations connues ou potentielles de Mulettes perlières ;
- d'assurer la cohérence territoriale du site en reliant entre elles certaines parties actuellement disjointes ;
- de mettre en place de manière cohérente et concertée les actions de gestion conservatoire sur le site.

Les populations de Mulette perlière

En Europe, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) classe la Mulette perlière en danger critique d'extinction. Les causes de son déclin sont multi-factorielles et liées à son cycle de vie complexe. Les facteurs importants sont la qualité de l'eau, la présence de populations de truite fario fonctionnelles (reproduction et migration maintenues), les conditions hydrauliques, le transport de sédiments et les conditions d'oxygénation des sédiments du fond de la rivière.

L'extension du site pour la conservation de la Mulette perlière constitue donc un préalable à la conservation de ses populations en permettant d'engager des actions de gestion en amont et en aval des cours d'eau d'accueil. Compte-tenu de l'écologie de l'espèce, une gestion efficace des cours d'eau et de leurs habitats en faveur de la Mulette perlière, implique nécessairement d'intervenir sur l'ensemble du réseau hydrographique par l'intégration des cours d'eau et des zones humides associées en amont des stations recensées.

La meilleure prise en compte de la Mulette perlière dans le périmètre du site devrait contribuer à l'amélioration de l'état de conservation de l'espèce.

La mulette perlière est un mollusque bivalve d'eau douce autrefois commun dans les rivières oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) de France.

Elle se rencontre dans les rivières courantes à caractère oligotrophe, sur terrain siliceux et abritant des populations fonctionnelles de Saumons atlantique ou de Truites fario, poissons-hôtes de la Mulette perlière.

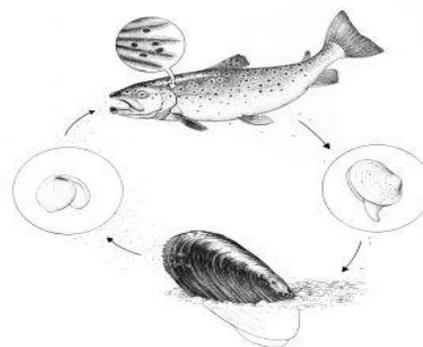
Elle se reconnaît à sa coquille noire, de forme allongée.

Son habitat doit être composé de zones sablonneuses stabilisées ou gravillonneuses avec des éléments plus structurants comme des pierres ou des blocs. La qualité de l'habitat, et surtout du sédiment, est primordiale pour la jeune mulette. Elle doit pouvoir s'y enfouir à une profondeur de plusieurs centimètres et y trouver une oxygénation suffisante pour survivre là durant au moins 5 ans.

Il ne reste que moins de 40 populations viables, dont près de la moitié en Ecosse. En France, l'espèce a disparu de près de 50% des cours d'eau qu'elle occupait jusqu'au début du XXème siècle et n'est plus présente que dans 80 rivières dont une vingtaine en Bretagne.

Le bassin de l'Ellé abrite plusieurs petites populations dont la viabilité reste à évaluer. Des individus ont été observés sur l'Ellé et ses affluents l'Aër et le Naïc.

Les causes du déclin de la Mulette perlière sont liées à son cycle de vie complexe impliquant une phase de vie fixée sur un poisson hôte tel que la Truite fario ou le Saumon atlantique.



Intégration des têtes de bassins de l'Ellé et jonction à l'aval de la rivière Ellé entre Pont Blanc et Runellou (communes de Glomel, Langonnet, Plouray et Priziac)

Au-delà de la relativement bonne qualité du site Natura 2000 « Rivière Ellé », les têtes de bassins versants de l'Ellé représentent un complexe de zones humides d'un seul tenant (« marais de Plouray ») et d'une remarquable richesse écologique. Cette zone, connue par les naturalistes comme la seconde plus grande zone tourbeuse de Bretagne après les Monts d'Arrée, joue un rôle primordial dans la qualité des eaux et des écosystèmes du bassin versant. Dans l'état actuel, le périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé n'englobe que partiellement ce complexe de zones humides alors qu'il constitue une unité écologique cohérente spatialement et fonctionnellement. Il s'agit donc d'étendre le site à l'ensemble de cet ensemble écologique.

Ce secteur des « marais de Plouray » est par ailleurs disjoint du reste du site amont qu'il alimente en eau. Le caractère fluvial du site est par conséquent incomplètement intégré alors que l'espace de liaison amont-aval présente des caractéristiques écologiques proches du reste du site (eaux oligotrophes, végétation flottante à renoncules, landes humides et sèches, mégaphorbiaies, tourbières, hêtraie atlantique. Le Saumon atlantique et la Lamproie marine y migrent pour s'y reproduire, la Loutre d'Europe est bien présente, la Mulette perlière y a été redécouverte...

L'extension du site à l'ensemble des « marais de Plouray » ainsi qu'à cette partie médiane de l'Ellé permettra la gestion conservatoire plus complète des réseaux hydrographiques concernés avec un travail plus poussé sur le rétablissement des continuités écologiques favorables notamment aux poissons migrateurs et à la Loutre ainsi qu'à la Mulette perlière en particulier. De plus, en faisant converger l'échelle spatiale d'intervention avec l'échelle fonctionnelle du site, la mise en œuvre des axes « biodiversité » du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « Ellé-Isole-Laïta » sera facilitée.

Connexion de l'étang du Bel-Air au réseau hydrographique et intégration de son bassin amont (commune de Priziac)

Associée à l'intégration du bassin d'alimentation de l'étang de Bel-Air dont la maîtrise de la qualité d'eau est indispensable à son bon fonctionnement écologique, la jonction de l'étang de Bel-Air au réseau hydrographique (l'Aër) par inclusion du ruisseau du Kerguérizien, aboutira à une meilleure cohérence « fluviale » du site. Le bassin versant du Kerguérizien se situe en aval de stations connues de Mulettes perlière, la gestion adaptée du bassin versant contribuera donc à la conservation de ces stations. La

présence de Mulette perlière dans le Kerguérizien n'est pas connue cependant la restauration des milieux en perspective de son retour pourra être envisagée.

Ajustements : par retraits des îlots cultivés et de surfaces écologiquement inopérantes et ajouts de surfaces des secteurs des têtes de bassins versants de l'Ellé, l'Aër, l'Inam, le ruisseau du Moulin du Duc et le Naïc, à fort potentiel écologique (zones humides, prairies permanentes, boisements...).

Le périmètre du site actuellement en vigueur a été pour l'essentiel défini sur la base d'une zonation d'environ 50 mètres de part et d'autre des cours d'eau. Les limites du site n'ont ainsi pas été établies en cohérence avec les limites administratives et écologiques ou d'usages et scindent régulièrement des parcelles cadastrales, des unités de végétation naturelle ou des parcelles de cultures agricoles et forestières.

L'ajustement du périmètre aux limites des unités de gestion tenant compte plus finement des réalités des usages et de l'occupation du sol, en particulier par :

- exclusion de la plupart des parcelles de grandes cultures (celles-ci ne comportant pas d'habitats d'intérêt communautaire et ne présentant pas d'intérêt écologique particulier) ; des parcelles à fort enclavement ont tout de même dû être maintenues ;
- exclusion de la plupart des plantations de résineux sans potentialités ; les parcelles jouxtant directement les cours d'eau et jouant un rôle tampon ont été maintenues ;
- inclusion de zones humides et de prairies permanentes ;
- inclusion de boisements (sur pentes notamment) susceptibles de comporter des habitats d'intérêt communautaire de type « hêtraie chênaie atlantique » ou présentant des potentialités de restauration de cet habitat.

Cette évolution facilitera la gestion des habitats naturels par contrats Natura 2000 ou par mesures agri environnementales et climatiques (MAEC) mobilisables dans le cadre du PAEC « Ellé-Isole-Laïta ». Ces dernières sont particulièrement pertinentes dans un contexte où la principale menace pour les habitats de landes, tourbières, prairies humides est l'abandon de gestion par des pratiques agricoles.

Elle devrait également permettre le développement de la contractualisation forestière en augmentant les surfaces éligibles et la population de contracteurs potentiels. L'animation de la mobilisation de financements de travaux d'entretien et de gestion écologique en milieux forestiers (restauration ou réhabilitation des milieux forestiers) devraient ainsi être facilitées. Les investissements visés portent en particulier sur la régénération ou la restauration de peuplements, la création ou la restauration de clairières ou de landes, le marquage/abattage/taille sans enjeux de production, le développement de bois sénescents ou encore le développement du débardage alternatif.

II. Présentation des modifications

L'ensemble des modifications proposées sont présentées dans l'atlas cartographique au 1/25000ème en annexe

Critères d'évolution

Les propositions de modifications du périmètre du site Natura 2000 correspondent à la mise en œuvre des objectifs du DOCOB visant à proposer un site disposant d'un périmètre cohérent.

L'évolution du périmètre du site porte sur les axes suivants :

- Intégration des têtes de bassins de l'Ellé (marais de Plouray) ;
- Connexion amont/aval de la rivière Ellé, entre Pont Blanc et Runellou ;
- Connexion de l'étang du Bel-Air au réseau hydrographique ;
- Sortie du site Natura 2000 des parcelles cultivées au titre de la PAC ;
- Ajustements du périmètre actuel du site Natura 2000 sur d'autres secteurs du système

hydrographique : têtes de bassins versants de l'Ellé, l'Aër, l'Inam, ruisseau du Moulin du Duc, le Naïc (objectif D5 du DOCOB).

L'évolution du périmètre du site s'appuie sur l'expertise et les informations recueillies lors de la rédaction du DOCOB et de son animation, de l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales réalisées en 2007 par le Conservatoire Botanique National de Brest, à l'occasion des inventaires des zones humides et des zones inondables. Il s'appuie aussi sur le registre parcellaire graphique, les orthophotoplans du territoire, le cadastre numérisé, le scan 25 de l'IGN.

La construction du projet repose sur les critères suivants :

- Présence d'un cours d'eau en continuité avec le réseau hydrographique déjà inclus dans le périmètre actuel ;
- Limite des parcelles cadastrales riveraines des cours d'eau ;
- Présence de zones humides référencées dans le cadre des inventaires communaux et validés par la CLE du SAGE Ellé Isole Laïta ET Absence de zones cultivées référencées dans le Registre Parcellaire Graphique 2010 ;
- Présence de périmètre de captage d'eau potable ;
- Établissement des limites hors cadastres en appui sur des éléments de végétation structurant identifiés par photo-interprétation.

Répartition de l'extension en fonction des communes

Communes	Surface périmètre actuel (ha)	Surface périmètre modifié (ha)	Surface retirée (ha)	Surface ajoutée (ha)	Bilan global (ha)
Arzano	48,08	116,51	-7,57	76,00	68,43
Glomel	379,91	590,29	-46,90	257,28	210,38
Gourin	20,95	33,56	-8,15	20,76	12,61
Guilligomarc'h	16,66	84,79	-1,84	69,97	68,13
Guiscriff	308,54	209,95	-126,22	27,63	-98,59
Langonnet	291,47	710,39	-47,59	466,51	418,92
Lanvénegen	216,13	217,65	-75,05	76,57	1,52
Le Croisty	82,02	92,25	-22,78	33,01	10,23
Le Faouët	118,95	237,42	-42,42	160,89	118,47
Le Saint	78,10	89,02	-35,77	46,69	10,92
Locunole	50,34	74,48	-17,80	41,94	24,14
Meslan	57,11	217,23	-15,11	175,23	160,12
Plouray	34,48	253,64	-0,43	219,59	219,16
Priziac	196,12	612,12	-41,56	457,56	416,00
Querrien	67,81	152,35	-18,88	103,42	84,54
Quimperlé	34,04	31,28	-21,21	18,45	-2,76
Rédéné	18,42	89,04	-0,17	70,79	70,62
Saint-Tugdual	53,23	25,73	-30,00	2,50	-27,50
Tréméven	25,97	57,70	-2,22	33,95	31,73
TOTAUX	2098,33	3895,40	-561,67	2358,74	1797,07

III. Orientations de gestion

La principale menace pour les habitats de végétation ouverts (mégaphorbiaies, landes humides, tourbières, prairies humides...) est l'abandon de gestion par des pratiques agricoles. La délimitation actuelle du site entrave la mise en œuvre des actions d'entretien et de restauration (mesures agri-environnementales, contrats Natura 2000).

L'extension porte sur des secteurs dont les habitats sont déjà référencés dans le document d'objectifs. Les modalités de gestion sont, par conséquent, en grande partie définies dans ce document.

Il conviendra toutefois d'assurer une information suffisante auprès des nouveaux acteurs des territoires concernés (élus et usagers) et éventuellement de définir de nouvelles modalités d'intervention pour la conservation des habitats.

Les principales mesures de gestion mises en œuvre depuis la validation du DOCOB sont :

- entretien des tourbières, mégaphorbiaies, prairies et des landes par des mesures agri-environnementales (fauche et/ou pâturage) ;
- réouverture de milieux par bûcheronnage, broyage forestier, arrachage de saules suivi d'un entretien par fauche avec exportation pour les prairies et landes abandonnées dans le cadre de contrats Natura 2000 ;
- conventionnement de zones forestières pour le maintien et la gestion pérenne des habitats feuillus d'intérêt communautaire ;
- le suivi des populations d'espèces animales et végétales (Mulette perlière, Chauve-souris, Loutre, Trichomanes remarquable, Flûteau nageant...) et la mise en œuvre de programme de préservation (PNA Mulette perlière, mise en défens de gîtes...).

IV. Annexe : atlas cartographique